

Réunion du comité d'information, de concertation et de surveillance (CICS)

12 août 2015

Hôtel de la province Sud

Ordre du jour

- 9h00-9h30** Examen des relevés de décisions des CICS précédents - suivi des actions en cours (P. Sud)
- 9h30-10h00** Point sur travaux émissaire (Vale NC)
- 10h00-11h00** Présentation du PPI, Restitution de l'exercice du 19 juin 2015 (DSCGR)
- 11h00-11h15** Expertise des conditions d'application et de contrôle en Nouvelle-Calédonie des procédures relatives aux ICPE par l'inspection générale (PS)
- 11h15-12h00** Discussions

Rappels des décisions des réunions précédentes (1)

	Décisions	Responsable	Réponse apportée/avancement
<u>Incident du 6-7 mai 2014 et suites</u>			
I.1	Inclure un bilan coûts/avantages, y compris le gain environnemental, dans l'évaluation des impacts d'une fermeture de l'usine sur les 3 volets concernés	Prov. Sud/ DEFE	Prévu lors de la restitution de l'étude
I.2	Etudier et proposer une graduation des typologies d'accidents afin d'anticiper les décisions à prendre en fonction de leur gravité, améliorer la communication aux populations et aux autorités en cas d'accident	VNC/Dimenc	Présentation typologie BARPI lors d'un prochain CICS
I.3	Présenter le plan particulier d'intervention au CICS	VNC/DSCGR	Présent CICS dédié au PPI « usine », PPI « barrages » d'ici 1 an
I.4	Présenter les résultats de l'audit de l'Inspection Générale diligentée par l'Etat	PSud	mission intervenue en mars, rapport provisoire présenté au présent CICS
I.5.	Réaliser un audit général de sécurité des installations	PSud	Bilan de fonctionnement anticipé présenté par Vale NC en première réponse

Rappels des décisions des réunions précédentes (2)

	Décisions	Responsable	Réponse proposée/avancement
	<u>Surveillance/gestion des milieux</u>		
S.1	Examiner les recommandations du conseil scientifique de l'ŒIL sur le plan de suivi du milieu marin	Psud/DENV, VNC	Présentation expertise ŒIL à la DENV le 8 juillet 2015, mise en cohérence des 2 expertises (ŒIL, Vale) à réaliser et à présenter en CICS
S.2	Prendre un arrêté prescrivant la restauration d'un milieu sur 50 ha, incluant des chênes gommes, en compensation des impacts sur la forêt à chêne gomme	PSud/DENV	Projet en cours à la DIMENC
S.3	Constituer un groupe de travail sur la question du suivi de la qualité de l'air, les émissions de SO2 et leurs impacts + tableau l'ensemble des sources d'émission de SO2 et leur dispersion en régime normal de production visite des tests de fumigation +	PSud/DENV	Première réunion de cadrage le 19 mars 2015, Présentation au GT des résultats des tests de fumigation par prof. Murray fin août

Rappels des décisions des réunions précédentes (3)

	Décisions	Responsable	Réponse apportée
	<u>Surveillance/gestion des milieux</u>		
S.4	Qualité de l'air: Relancer le projet de loi, évaluer l'opportunité d'une étude épidémiologique sur l'impact des émissions de SO2 sur la santé	NC	PSud a saisi la NC sur l'avancement de ce projet de loi le 27 mai 2015 Cf. discours politique générale du gouv't de NC (adoption d'ici fin 2015)
S.5	Organiser une table ronde sur les outils de télédétection afin de mutualiser les moyens entre les acteurs intéressés	Psud/DSI	Point d'avancement sera proposé par la DSi
S.6	Espèces envahissantes : Produire : -1 note sur les procédures et protocoles de contrôles et traitements des containers, -un tableau des actions entreprises en réponse aux 29 recommandations formulées par l'UICN	Psud/DENV VNC	Evaluation du plan actualisé de maîtrise des EEE par le GT (CCB) dédié aux EEE avant fin 2015
S.7	CCB: Associer plus largement les acteurs à l'élaboration de la nouvelle convention (principe)	PSud/DENV	Atelier du 25 septembre 14, concertation à mettre en place pour la finalisation du programme 2016-2020 Convention à présenter lors d'un prochain CICS
S.8	Avoir accès au protocole Prony Energies/Vale sur réduction émissions atmosphériques centrale thermique	Vale NC /PE	Protocole sera communiqué sur demande

Rappels des décisions des réunions précédentes (4)

	Décisions	Responsable	Réponse apportée
	<u>Données environnementales : mise en ligne, format</u>		
D.1	Mettre en ligne le dossier CP-VSKE	PSud	Fait – modification d'emprise envisagée par Vale NC
D.2	Rendre interopérables les bases de données ICPE de la province et de l'ŒIL	PSud	Coordination DS/Œil en cours
	<u>Economique et social</u>		
ES.1	Traiter l'impact économique du site industriel de Vale sur la sous-traitance locale et sur son organisation en mettant en place un sous-comité de travail au sein du CICS	PSud/VNC	Recrutement d'un chargé de mission provincial - présentation Point en CICS

Rappels des décisions des réunions précédentes (5)

	Décisions	Responsable	Réponse apportée
	<u>Au sujet de l'émissaire et de l'effluent marin</u>		
E.1	Soumettre à enquête publique les travaux de l'émissaire dans le cadre de la DAODPM	Prov.Sud/DFA	Projet modifié par Vale réglementairement non soumis à enquête publique. Dossier mis en ligne Avancement des travaux présenté au présent CICS
E.2	Justifier les débits transitant par les événements et les positionner sur un plan	VNC	Figurent dans dossier mis en ligne
E.3	Rédiger une note sur la composition de l'effluent (substances DCE, solvants) et les moyens de garantir la neutralité des études	VNC/DIMENC	Rapport Vale transmis le 25 juin 2015 à la DIMENC, en cours d'analyse
	<u>Réglementation</u>		
R.1.	Quid des autorisations de vidanges des cales de vraquier?		Interdit par la réglementation, non constaté à ce jour

Rappel des décisions des réunions précédentes (6)

	Décisions	Responsable	Réponse apportée
Thèmes des CICS			
CI.1	Régularisation minière, hydrogéologie	Prov. Sud	CICS dédié, délai de régularisation repoussé de 3 ans
CI.2	Présenter l'ensemble des impacts environnementaux de Prony Energies et le projet de délibération relatif aux installations de combustion	Prov. Sud, Prony Energies	CICS dédié
CI.3	Aire de stockage des résidus (KO2 et KO4)	P. Sud/DIMENC	-CICS du 20 février 2015 consacré à KO2 -1 CICS sera dédié aux premiers résultats d'une solution alternative au « projet KO4 »
CI.4	PPI, audit de l'inspection		Présent CICS
CI.5	Expertise ICSI		1 prochain CICS

Annexe I: Rappels des décisions des réunions précédentes – Actions achevées (1)

1. Sur le CICS lui-même

Modifier la composition du CICS

Réunir le CICS selon une fréquence mensuelle
dans un premier temps

2. Au sujet de l'émissaire et de l'effluent marin

Présenter le cahier des charges de la tierce-expertise sur la conception définitive de l'émissaire

Décrire les modalités de surveillance de l'émissaire
et en donner quelques résultats

3. Incident du 6 – 7 mai 2014 et suites

Régulariser, lors de la révision de l'arrêté de l'usine, la mise en place d'une conduite dédiée
aux effluents chimiques entre bassins → dispositif en place

Vérifier que l'audit mené par ICSI intègre la sécurité sur mine

Clarifier les rôles des différents services compétents dans le dispositif d'intervention en cas d'accident

Annexe I : Rappels des décisions des réunions précédentes – Actions achevées (2)

Surveillance/gestion des milieux

Associer et informer les communautés et le CCCE sur les résultats du suivi du milieu marin

Préciser si les défrichements de forêt humide lors de la construction du site industriel ont fait l'objet de mesures de compensation

CCB: Mettre la priorité sur les reboisements et la lutte contre l'érosion

CCB: organiser une visite des sites en cours de restauration à la Coulée et au Cap N'Dua (visite du 6 nov. 2014)

Données environnementales

Mettre à disposition du public, sur le site internet de la province, les documents sur les 2 accidents, les résultats d'expertise, la qualité de l'effluent et le suivi du milieu

Permettre la consultation en ligne des dossiers ICPE dans le cadre des enquêtes publiques
(Mise en ligne le 1er déc. 2014 de "Avis d'enquête publique" sur le site www.province-sud.nc)

Disposer des données sous un format adapté à une utilisation optimisée pour les services techniques et l'OEIL

Lieux et thèmes des CICS

Prochains CICS à Yaté, à l'usine

Accidents du 6-7 mai et de l'émissaire

Recommandations du CCCE

Traiter des invasions biologiques

Dangers de l'usine (POI, études de dangers, PPI)

Annexe II : Rappels des décisions des réunions précédentes – principes (2)

Présenter le relevé de décisions du CICS précédent en premier point

Transmettre les documents de séance avant la tenue du CICS

Traduire en orientations, y compris réglementaires, les recommandations formulées dans les rapports d'expertise

Traduire dans un arrêté, **si besoin**, les recommandations du CCCE pouvant relever du domaine réglementaire

Intégrer les problèmes d'acceptation le plus en amont possible des projets (ex: projet de stockage KO4), par l'intermédiaire d'une concertation et de consultations

Transmettre les études de dangers dans leur intégralité aux membres du CICS qui en feraient la demande

Donner de la lisibilité sur la prise en compte des recommandations et le suivi des décisions

Echanges directs entre Vale Nc et CCCE sur les questions relatives à la maîtrise du risque environnemental, en particulier sur les études de danger, province Sud intervient si difficultés

Annexe III : Rappels des décisions des réunions précédentes relatives au PPI

Décisions	
<u>Incident du 6-7 mai 2014 et suites (volet PPI)</u>	
	Clarifier le rôle des services de secours de l'usine en dehors du site dans le but d'apporter de l'aide et du secours dans des contextes hors sinistre industriel
	Revoir le nombre, le type et le positionnement des sirènes d'alerte en lien avec les autres risques encourus dans le secteur (barrage, tsunami, cyclone...)
	Expliquer comment sont pris en compte les actes de vandalisme ou de malveillance pouvant entraîner un accident majeur
	Répondre aux observations du CCCE sur les études de dangers
	Réaliser un inventaire des populations, ainsi qu'une cartographie des habitations dans le périmètre d'influence des études de dangers
	Mettre à disposition des communes et tribus les informations sur les risques industriels de l'ensemble du site+ document d'information sur les mesures de sécurité à prendre et la conduite à tenir en cas d'accident
	Examiner les effets de la fragmentation du stock de soufre sur le risque dans le cadre de l'élaboration du PPI, associer les populations, réaliser une information sur la gestion des risques



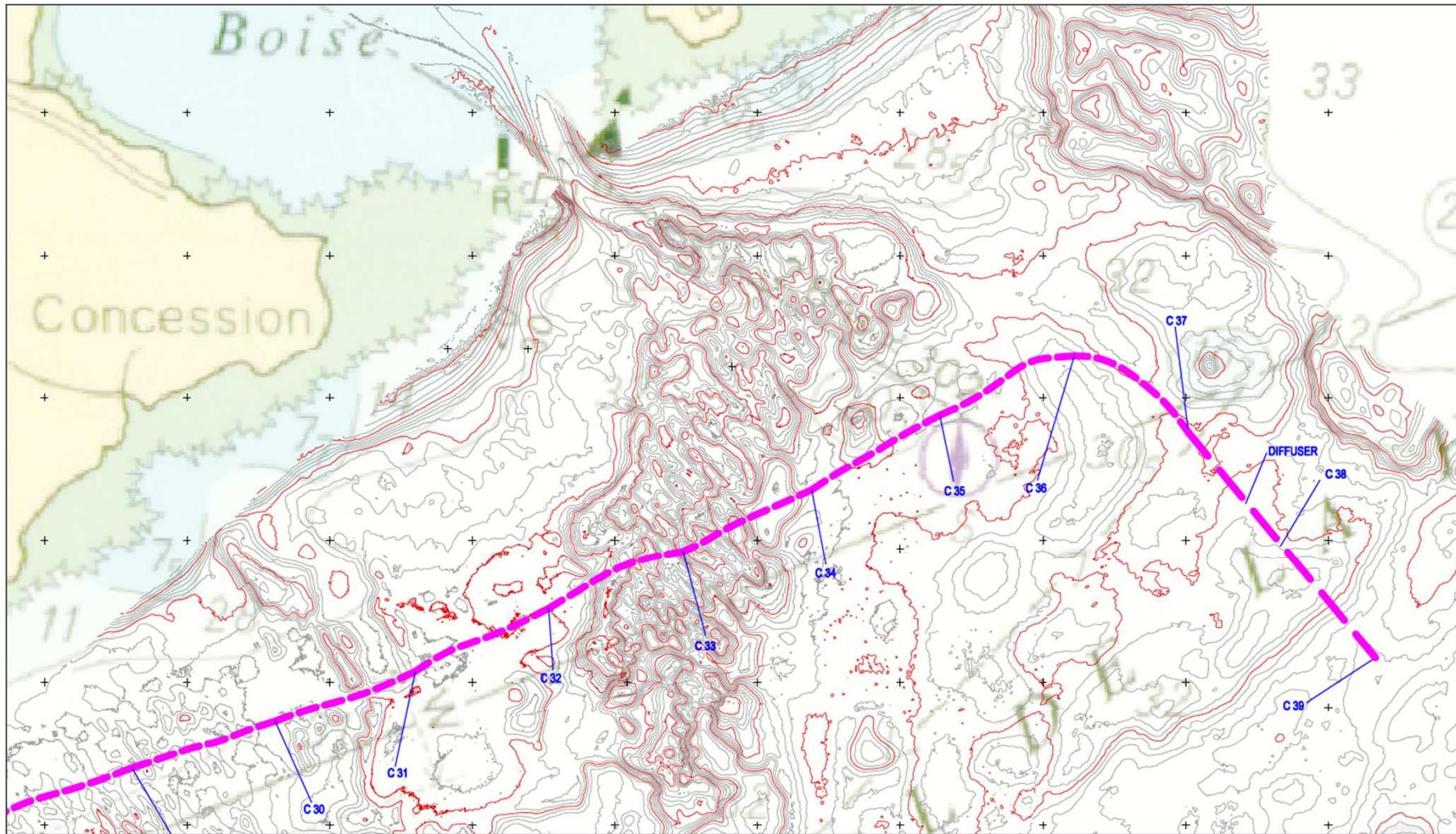
L'émissaire marin Point Phase finale des réparations

CICS – 12 août 2015

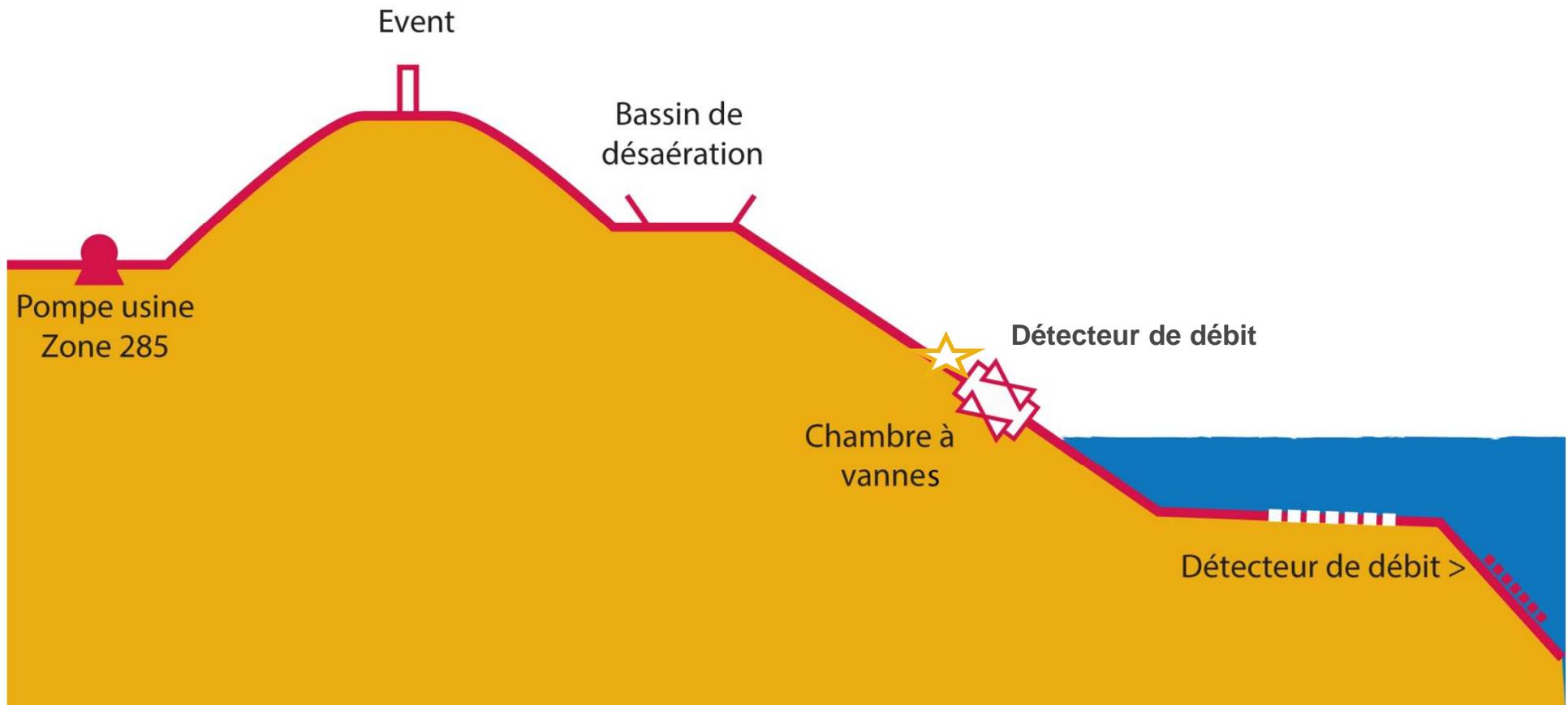
Objectifs de la 2^{ème} et dernière phase de réparations

- **Mise en place d'équipements de désaération et de contrôle du débit de l'effluent.**
 - Bassin de désaération terrestre de 4185 m³ (contenance maximum)
 - Construction d'une chambre à vannes pour le contrôle du débit
 - Conception résistante à une présence de 100% d'air dans la nouvelle section du tuyau, avec un ballastage approprié
- **Remplacement d'environ 2,8 km de tuyau sur le tracé final**
- **Remplacement du diffuseur sur le tracé initial**

Un tracé de l'émissaire conservé



Une configuration enrichie de nouveaux équipements de désaération et de contrôle



Les nouveaux équipements

CICS - 12 août 2015

Le bassin de désaération



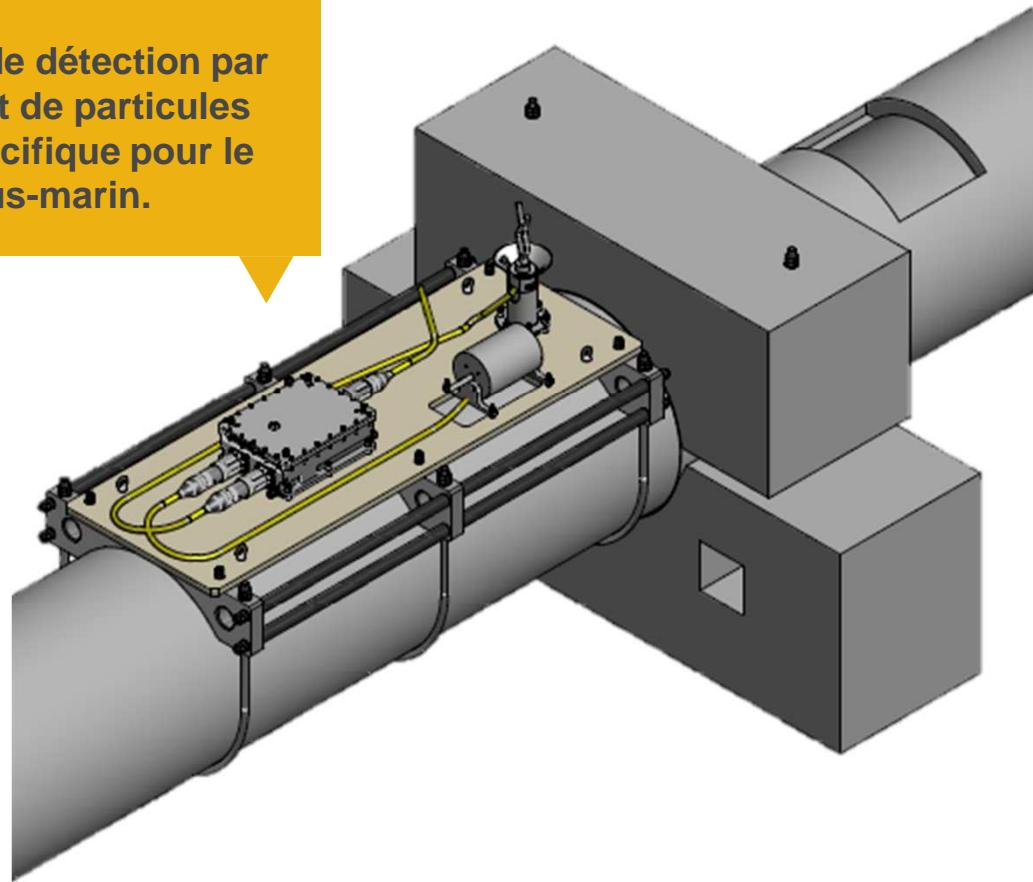
Une chambre à vannes



- Chambre à vannes position +3 m au-dessus du niveau de la mer
- 2 vannes pour **contrôler le débit d'eau de transfert vers l'émissaire**

Détecteur de débit

- Principe de détection par mouvement de particules
- Cable spécifique pour le service sous-marin.



Détecteur de débit avant diffuseur

Les travaux réalisés

CICS - 12 août 2015

Les travaux sous marins de l'émissaire marin

Préparation à Nouméa



Fabrication de 1186
ballastes béton



Soudure du tuyau
PEHD



Contrôle et
enregistrement des
paramètres de soudage



Les travaux sous marins de l'émissaire marin

Préparation à Nouméa



Serrage de l'un des
1186 ballastes béton



Mise à l'eau de l'une des
10 sections de tuyaux

Les travaux sous marins de l'émissaire marin Convoyage



Convoyage des tronçons des tuyaux entre Nouméa et Port Boisé



Convoyage des tronçons des tuyaux entre Port Boise et le site de Goro

Les travaux sous marins de l'émissaire marin

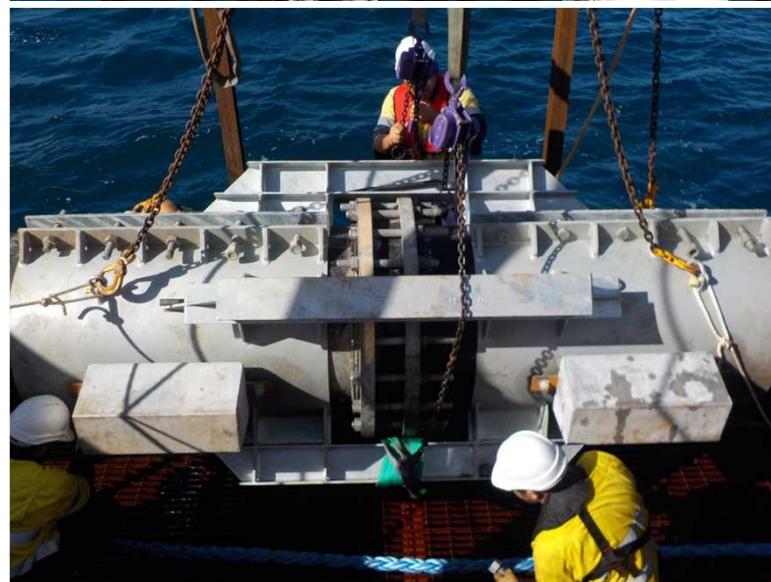
Travaux sous l'eau



Positionnement du tuyau avant connection



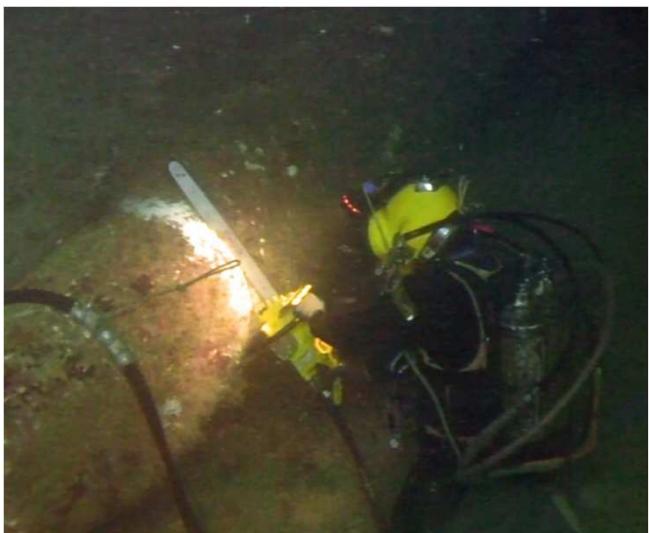
Connection des sections en mer



Les travaux sous marins de l'émissaire marin

Installation et test

Découpe du tuyau par
un plongeur



Suivi du test Rhodamine



Sortie de colorant
rhodamine du diffuseur
pendant la phase de
test



Les moyens mobilisés

CICS - 12 août 2015

Les moyens humains

Vale Nouvelle-Calédonie a fait appel à des entreprises locales du Grand Sud et internationales pour la réalisation de ces travaux.

LOCAL

- Coordination et logistique
- Fabrication des lests béton
- Fabrication des cavaliers béton
- Travaux de soudure et de préparation du tuyau avant mise à l'eau
- Transport et livraison
- Remorquage
- Navires et bateaux
- Equipes de plongeurs
- Hotellerie, restauration

INTERNATIONAL

- Mise à disposition d'une barge préparée spécifiquement pour VNC
- Prestations assurées par un spécialiste des services maritimes offshore
- Mise à disposition d'une flotte de navire haute technologie
- Equipes de plongeurs spécialistes en saturation

Des barges et bateaux-ateliers



Assemblage des tronçons de tuyau

Mise en immersion et positionnement de
l'émissaire

Ancrage des cavaliers au tuyau

Un navire à positionnement dynamique (DP2)

- Navire appartenant à la flotte DOF
- Resté sur zone du 1er au 30 juin



Navire base pour les travaux de réparation du tuyau

Haute capacité de levage : grue apte à travailler en grande profondeur

Importante surface de pont apte à accueillir : chambres de surpression et robots sous-marins

Positionnement dynamique de grande précision sans recours à une ancre.

Une équipe de plongeurs en saturation experimentée

- Augmentation du temps de travail sous-marin
- Des équipements et des plongeurs basés sur le DOF



Le principe de la décompression est de « mettre en pression » les plongeurs dans une capsule pour la durée de l'intervention. La capsule-vie dispose de toutes les commodités pour y vivre : toilettes, lits, douches, etc. La nourriture, les boissons et autres sont amenés via un sas vers la capsule. Pour aller travailler en profondeur, les plongeurs entrent dans une cloche (accouplée à la capsule) et sont descendus sur leur lieu de travail.

Des technologies en soutien

Embarquées sur les navires sur zone

1 échosondeur

- Missions de reconnaissance et de cartographie du tracé du tuyau,
- L'échosondeur utilisé travaille entre 200 et 400 KHz
- Adapté aux petits fonds avec une portée de 100 mètres. Ainsi, il ne perturbe pas la faune marine de la zone.

ROV

Robot sous-marin électrique
Assistance aux travaux et aux expertises visuelles



Dispositifs de sécurité sur la zone des réparations

CICS - 12 août 2015

Sécurisation de la navigation sur zone

- Coordination avec les Affaires maritimes, le MRCC, la Marine Nationale, la Gendarmerie Nationale
- Publication d'arrêtés règlementant la circulation autour des deux navires
- Mise en place d'une zone d'exclusion de navigation sur la zone du diffuseur
- Changement de route pour le pilotage avec la mise en place d'un balisage pour repère
- Nomination d'un coordinateur référent joignable 24h/24h pour les navigateurs
- Mise en place d'un “vigile maritime” : petit navire de surveillance (Île Ouen) pour éloigner les plaisanciers + 1 remorqueur pour le DP3
- Emission d'AVURNAV quotidiens (internet/radio)

Plan de suivi environnemental

CICS - 12 août 2015

Surveillance et préservation environnementale

- Mise en place d'une routine de plongées d'observation des travaux
- Prise en compte de la saison des baleines
- Utilisation de bateaux sans ancre
- Mission d'observation environnementale VNC
- Suivi de protocoles:
 - Plan vigie Baleines
 - Plan de gestion des déchets
 - Suivis renforcés de la qualité physico chimique du milieu marin pendant la période de travaux.

Surveillance et préservation environnementale

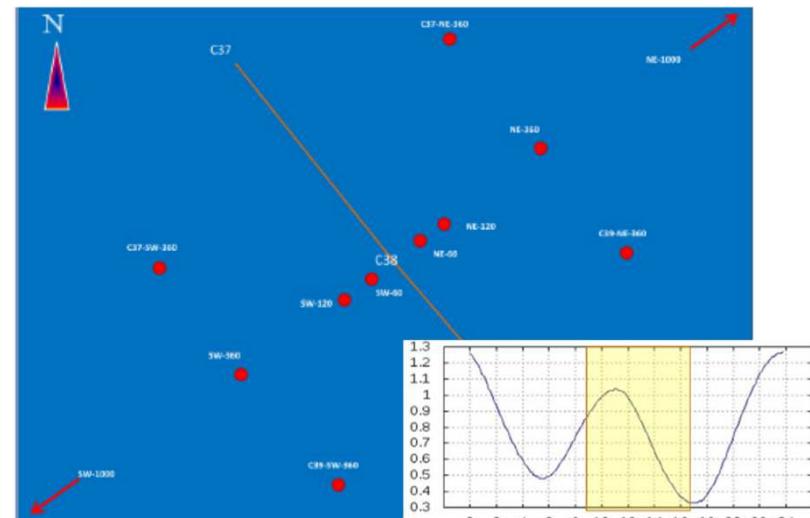


Résultats du Test “Rhodamine”

- La dilution du panache s'effectue correctement et elle est conforme aux études prédictives,
- Les résultats de la dispersion sont comparables aux résultats des traçages 2009 et 2013
- La dilution est de l'ordre de 5000 à 360 m du diffuseur
- L'utilisation comparée avec la modélisation par le modèle MARS-3D en haute résolution (maille 20m) montre une forte concordance.



Photographie à l'étalement de marée



Points de relevés de la concentration en Rhodamine de part et d'autre du diffuseur, durant une marée montante, un étalement et une marée descendante

Prochaines étapes

CICS - 12 août 2015

Dernières étapes à venir

Séquences du déploiement	Date programmée
Début de récupération de l'ancien tuyau	15 septembre 2015
Installation du nouveau détecteur de débit	mi novembre 2015
Fin de récupération de l'ancien tuyau	30 novembre 2015



ORSEC dispositions spécifiques Plan Particulier d'Intervention VALE NC

**CICS VALE NC
12 août 2015**



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC



- Définition de l'ORSEC
- Pourquoi un ORSEC Plan Particulier d'Intervention pour VALE NC ?
- Méthodologie sur la réalisation du PPI VALE NC



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

ORSEC?



- ORSEC = Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile
- **Objectif principal: protection générale des populations**
 - Un réseau de sécurité civile
 - Une doctrine opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population
 - des exercices validant l'aboutissement du processus de planification
 - le retour d'expérience permettant l'évolution permanente du dispositif

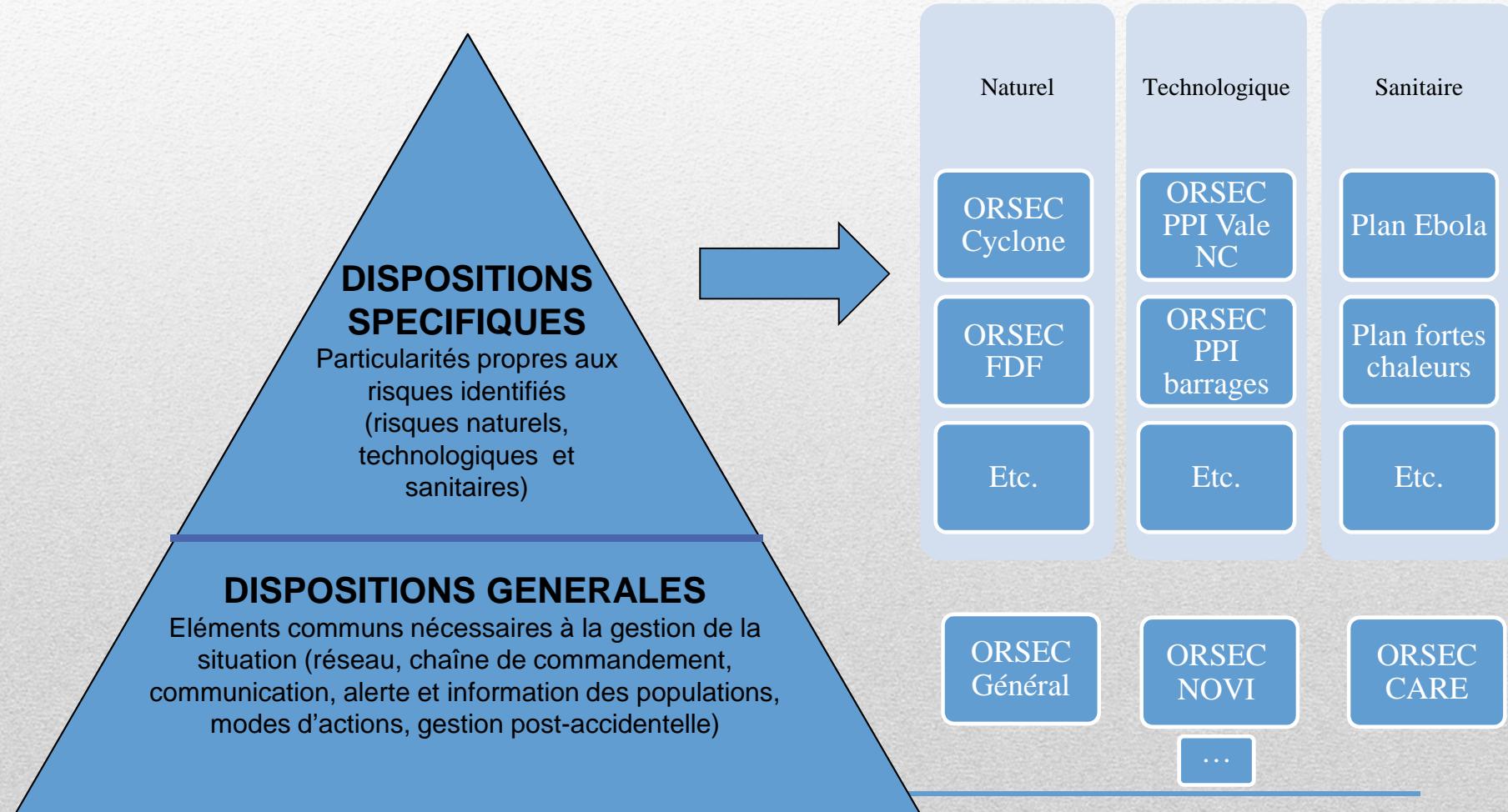


ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

ORSEC?



Doctrine opérationnelle permanente et unique





ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC



Les 4 étapes du système ORSEC :

- Planifier : la réponse ORSEC, dispositions générales et spécifiques;
- Réaliser : exercices, gestion d'incident, gestion de crise ;
- Contrôler : le retour d'expériences (RETEX) ;
- Améliorer : ajustement des plans.



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Pourquoi un PPI VALE NC?



Arrêté du 27 février 2012 relatif aux dispositions spécifiques ORSEC PPI concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 9 de l'ordonnance modifiée n° 2006 – 172 du 15 février 2006, portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie.

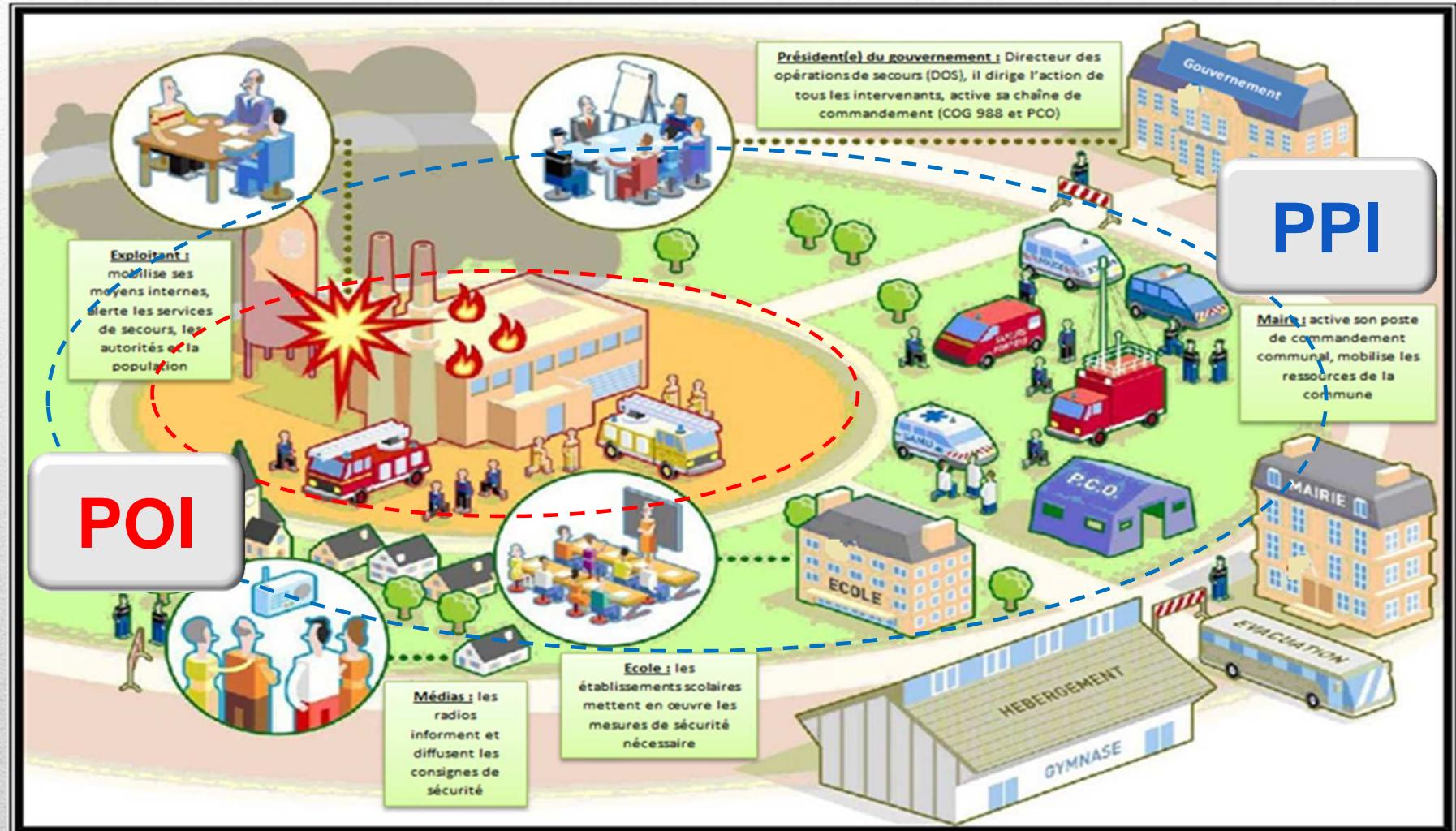
Vale NC = Haut Risque Industriel

Le PPI prend essentiellement en compte les évènements qui seraient créés par des situations induites par des effets thermiques, de surpression, toxiques ou de pollution et dépassant les limites du site de Vale NC.



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Pourquoi un PPI VALE NC?





ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Elaboration de l'ORSEC PPI VALE NC:

- Mise en place d'un comité de pilotage piloté et animé par DSCGR (19 réunions depuis juillet 2014)
- De l'analyse des risques à la stratégie de protection de la population
 - Regroupement des phénomènes dangereux de l'étude de dangers dernière version 2014 validée par la DIMENC
 - Identification des enjeux
 - Stratégies de protection des populations
- Etablissement de la réponse opérationnelle
 - Assurer le bouclage de la circulation
 - Alerter les acteurs et les populations
 - Protéger la population et lutter contre les effets
 - Informer et communiquer lors d'un événement
 - Préparer la phase post-accidentelle
- Formalisation et appropriation de la réponse opérationnelle
 - Contenu du PPI
 - Processus de consultation et d'adoption du PPI
 - Déclinaison des missions par les acteurs
 - Exercice, validation ou maintien du caractère opérationnel
 - Information et association du public dans la vie du PPI



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Regroupement des phénomènes dangereux de l'EDD:

Scénario	Effets				Distance SEI	Site	
	Toxiques	Surpression	Thermiques	Environnementaux		Interne	Externe
Perte de confinement autoclave ou conduite	X				5,7 km		X
Perte de confinement conduite SO ₂	X				0,5 km	X	
Perte de confinement cuve ou conduite HCl	X				0,4 km	X	
Perte de confinement conduite ou équipement SO ₂ /SO ₃	X				5 km		X
Feu du stockage de soufre	X				13,8 km		X
Perte de confinement conduite ou réservoir ammoniac	X				3,3 km		X
Déversement iso conteneur de HCl au niveau de l'aire de stockage	X				0,6 km	X	
Rupture d'un réservoir sous pression de SO₂	X				4,9 km		X
Explosion / éclatement équipement		X			0,1 km	X	
Incendie du réservoir de fioul lourd (BLEVE)			X		0,3 km	X	
Feu de torche ou UVCE			X		0,4 km	X	



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Regroupement des phénomènes dangereux de l'EDD:

Scénario	Effets				Site	
	Toxiques	Surpression	Thermiques	Environnementaux	Interne	Externe
Perte de confinement des pipelines entre l'unité de préparation du minerai et l'usine				x		x
Perte de confinement bassin liqueur mère				x		x
Rejet d'un effluent mal traité dans le lagon				x		x
Fuite ou rupture sur la ligne d'acide sulfurique				x		x
Rupture d'une cuve de stockage H ₂ SO ₄				x		x
Arrachement / éclatement d'un flexible de dépotage fioul lourd (HFO) ou gazole				x		x
Rupture brutale d'un réservoir de HFO ou gasoil conduisant à un déversement hors rétention				x		x



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Regroupement des phénomènes dangereux de l'EDD:

Considérant les scénarios majeurs potentiels au sein de l'usine VALE NC, il a été souhaité d'étudier plus particulièrement la dispersion de SO₂ suite à un incendie du tas de soufre permettant alors d'effectuer le choix du scénario majeur à considérer pour établir le PPI.

Les études portant sur le soufre [1] [2] permettent de disposer des éléments d'information nécessaires au choix du scénario majeur :

- Eclosion du sinistre : **probabilité très faible d'un incendie généralisé** sur un tas de soufre en granulés (fréquence du phénomène dangereux de 3.10-7) liée au potentiel calorifique (Inflammation spontanée du soufre à l'air à environ 220 °C) et aux mesures de prévention mises en place (formation des personnels et utilisation de matériels antidéflagrants).
- Propagation du sinistre : **cinétique d'événement lente** tant en vitesse de propagation de l'incendie (0,0037kg/m²/s - environ 8h pour le feu généralisé du tas de soufre de 2600m²) qu'en délai de dispersion associé d'un nuage toxique à effets significatifs hors des limites du site (délai de 7h pour que le nuage toxique avec SEI atteigne les 6 kms).
- Lutte contre le sinistre : Les moyens de surveillance (caméras H24 et rondes) permettent une **alerte, une levée de doute et un engagement des moyens précoce**s (Brigade d'Intervention de Vale NC disponibles H24).

[1] NEODYME NC, étude sur le feu de soufre, R-THM-1410-1b du 04/11/2014

[2] INERIS, Etude sur le soufre (Réf. EXI-Clo R96-3013A 31MP50) du 3 juillet 1996, prestation pour le Ministère de l'Environnement – DPPR – SEI



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Identification des enjeux:





ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Périmètre PPI réservoir sous pression de SO₂:





ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Stratégie de la protection des populations:

- Information préventive des populations (réunions publiques, dépliant d'information sur les risques industriels, exercices PPI, essais sirènes...)
- En cas de sinistre: alerte des populations par sirènes, périmètre de sécurité, SMS, médias, communiqués de presse...



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Procédure de consultation et d'adoption de l'ORSEC PPI VALE NC:

- Diffusion aux pouvoirs publics (communes et province Sud) et à la population durant 30 jours pour avis (versions papier et numérisée);
- Information du public par médias pour le lancement de la consultation;
- Recueil des observations sur le projet sur des registres ouverts à cet effet et via les sites Internet DSCGR et province Sud;
- Adoption par arrêté du président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.



ORSEC - Plan Particulier d'Intervention VALE NC

Méthodologie



Vie de l'ORSEC PPI VALE NC:

- Exercices organisés sur une périodicité maximale de 5 ans.
- Mise à jour du PPI sur une périodicité maximale de 5 ans et pour toutes modifications majeures du site.



**MERCI
pour votre attention**



RETEX EXERCICE PPI VALE NC





EXERCICE PPI VALE NC



- **Type d'exercice:** Exercice général de terrain et préparé
- **Type de risque:** Risque technologique
- **Thème:** Rupture du VEP SO2 (scénario majeur de Vale NC)
- **Date retenue:** 19 juin 2015
- **Lieu:** Usine d'acide de Vale NC
- **Durée :** 05H00 (de 7H30 à 12H30)



EXERCICE PPI VALE NC



Objectif général

**Tester le dispositif spécifique
ORSEC PPI**

Objectifs intermédiaires

- Tester l'interface entre le POI¹ et le PPI²
- Tester la chaîne de commandement opérationnelle
- Tester les modalités d'alerte des populations
- Tester la communication institutionnelle
- Tester la montée en puissance fonctionnelle du COG 988³

- 1 – Plan d'opération interne
2 – Plan particulier d'intervention
3 – Centre opérationnel du gouvernement
4 – Poste de commandement de colonne
5 – Directeur de opérations de secours

Objectifs spécifiques

- Tester les procédures de l'industriel
- Tester la mise en œuvre du POI de l'industriel
- Tester le délai de décision d'activation du PPI
- Tester le délai d'alerte des populations
- Tester la mise en œuvre des sirènes PPI
- Tester la montée en puissance de la chaîne Cdt
- Tester l'adaptabilité du PCC⁴ et PCO / DSCGR
- Tester l'élaboration des éléments de langage au profit du DOS⁵, des médias et de la population.
- Tester les fiches missions du PPI.



EXERCICE PPI VALE NC



DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

- Chute d'une grue sur un réservoir sous pression de dioxyde de soufre (SO₂)
- Découverte de deux blessés graves

- Déclenchement du **POI¹** et activation du **PCEx²**
- Activation du COG³ au niveau 1

1 – Plan d'opération interne

2 – Poste de commandement exploitant

3 – Centre opérationnel du gouvernement





EXERCICE PPI VALE NC



DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

- Détection de dioxyde de soufre (SO₂) dans la zone d'intervention
- Rupture brutale du réservoir sous pression de dioxyde de soufre (SO₂)



→ Activation du **PPI** (déclenchement évacuation générale + sirènes d'alerte à la population)

→ Activation du **COG 988 en niveau 3**

- Découverte de blessés graves, légers et de personnes choquées





EXERCICE PPI VALE NC



DÉROULEMENT DE L'EXERCICE

- Activation du **Plan NOVI**
- Activation du **PCO**
- Activation du **PMA**



12/08/15

6



RETEX EXERCICE PPI VALE NC



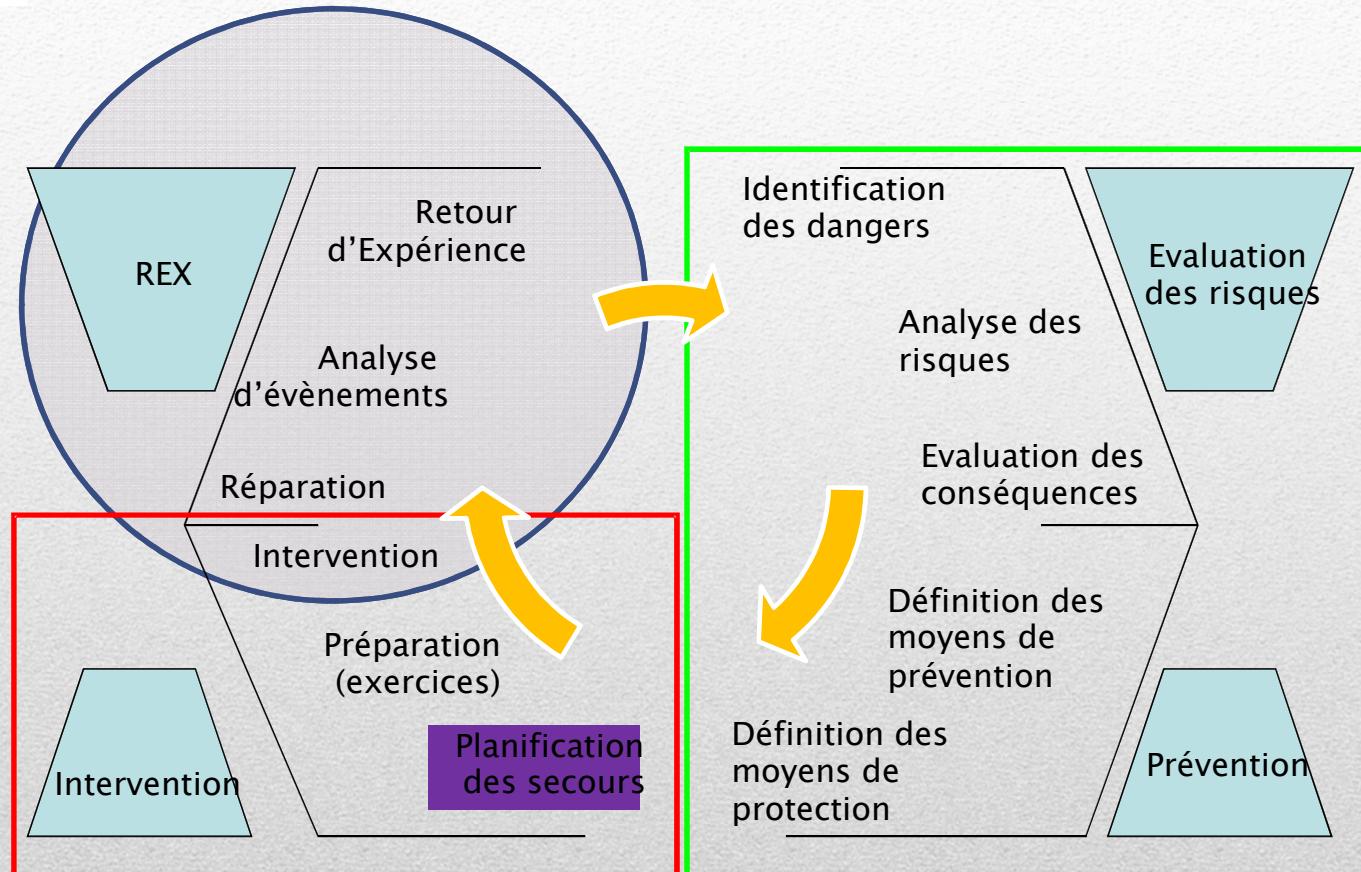
BILAN CHRONOLOGIQUE

- **Début de l'exercice : 7h30**
- **Déclenchement du POI et activation du PCEx : 08h24**
- **Activation restreinte du COG 988 : 08h30**
- **Demande d'activation du PPI : 08h44**
- **Déclenchement des sirènes PPI : 08h46**
- **Activation du PPI : 09h01**
- **Activation du COG 988 en gestion de crise : 09h01**
- **Mise en place du PC Colonne au PCEx: 09h20**
- **Activation du plan NOVI niveau 2 : 09h25**
- **Déclenchement du PCS du Mont-Dore : 10h17**
- **Activation du PCO : 11h17**
- **Activation du PMA : 11h17**
- **Fin de l'exercice : 12h45**





RETEX EXERCICE PPI VALE NC





RETEX EXERCICE PPI VALE NC



ORGANISATION DU RETEX

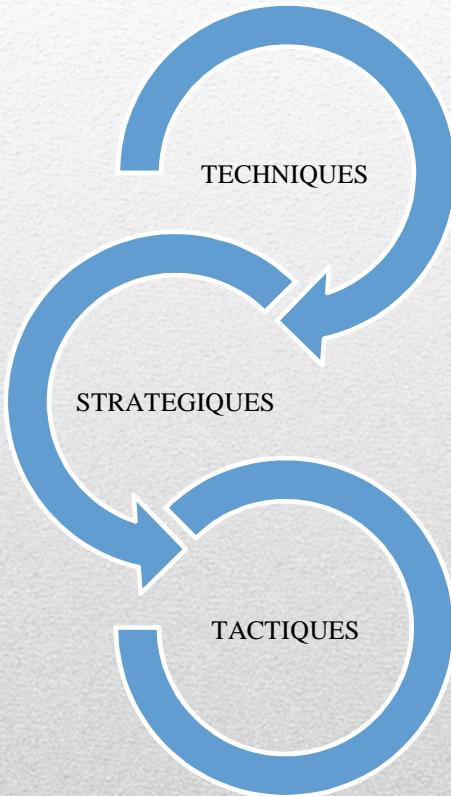
- Bilan des 14 observateurs à chaud à l'issue de l'exercice
- 2 bilans à froid avec les observateurs des différents secteurs (commandement, NOVI, alerte aux populations, RCH)
- RETEX interne(personnel de la DSCGR : Direction, chefs de services et chefs de bureau)
- RETEX interservices (VALE NC, DIMENC, DASS, SAMU, DSCGR, FANC, EMZ, GENDARMERIE, CRF, DITTT, MRCC, COMMUNES)



RETEX EXERCICE PPI VALE NC



POINTS A AMELIORER



- Points matériels ou techniques défaillants (pb de transmissions sur site, détails logistiques, ...)
- Eloignement et isolement du site industriel qui entraînent des délais importants d'acheminement de moyens ou de renforts
- Une nécessaire optimisation des moyens à projeter pour disposer rapidement d'une équipe d'expertise et d'évaluation sur place permettant l'alimentation en informations du COG de Nouméa dans l'attente de l'activation éventuelle d'une structure de commandement avancée (PCO).



PLAN D'ACTIONS

Priorité	Intitulé	Contenu	Acteurs	
			DSCGR	VALE NC
1	Transmissions	<ul style="list-style-type: none">Réaliser un diagnostic des réseau et les canaux de transmissions sur le site industrielEtudier la possibilité d'acquisition de postes radio fixes et mobiles et les tenir à disposition de la DSCGR en cas de déclenchement du PPI.	X X	X
1	PPI	<ul style="list-style-type: none">Compléter ou corriger certaines « fiches missions »Ajuster le mode opératoire du PPI notamment sur la partie organisation du commandement.	X X	
1	Information des populations	<ul style="list-style-type: none">Compléter la distribution des fiches d'information aux populations dans les mairies de Yaté et du Mont-Dore.		X
2	Commandement	<ul style="list-style-type: none">Optimiser l'organisation des structures de commandement :<ul style="list-style-type: none">doter d'un officier supplémentaire en charge du renseignement au PC de colonneProjeter un binôme technique DSCGR pour anticiper le montage d'un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sans mobiliser inutilement d'officiersRendre le PCO optionnel en fonction de la cinétique de l'accidentAméliorer la coordination entre le PCEx et le PCC	X X	
2	Chantier - RCH	<ul style="list-style-type: none">Confirmer le spectre des produits identifiés par les détecteurs au regard des risques industrielsAméliorer les besoins en personnel en corrélation avec l'organisation des secours (BIVNC, superviseur, brigadiers opérateurs,...)Mettre en place un planning de formations sur les techniques opérationnelles		X X
2	NOVI	<ul style="list-style-type: none">Définir un lot type « Point de Regroupement des Victimes PRV » à faire acquérir par l'industriel dans le cadre d'une prescription PPIPréciser la stratégie de prise en charge des victimes (du chantier au PRV et du PRV au Poste Médical Avancé (PMA) et du PMA vers les vecteurs d'évacuation (ex.: maritime vers CHT)Optimiser la gestion des « petites norias » de l'avant pour une amélioration de la prise en charge des blessésEtudier la possibilité de renforcer ou optimiser les moyens de secoursRenforcer les formations des acteurs de sécurité civile au plan NOVIFaciliter la libération des bénévoles des AASC par leur employeur dans le cadre d'une mobilisation d'urgence ou pour ce type d'exercices.	X X X X X	X X X X



RETEX EXERCICE PPI VALE NC



BILAN GENERAL

- 1^{ère} mise en application d'un Plan Particulier d'Intervention en NC et sur ce site industriel.
- Très bonne mobilisation et coordination des acteurs de sécurité civile.
- Capacités organisationnelles et opérationnelles des acteurs de sécurité Civile sont validées dans le cadre du PPI.
- Conserver à l'esprit la notion d'isolement du site industriel et son éloignement de Nouméa afin de mieux anticiper les demandes opérationnelles.
- Conscience d'entretenir des échanges réguliers entre Vale NC, la DIMENC et la DCSGR.
- Amélioration continue du PPI et prise en compte du plan d'actions.



Merci pour votre attention

EXPERTISE des CONDITIONS d'APPLICATION et de CONTRÔLE en Nouvelle-Calédonie des PROCEDURES relatives aux ICPE

Mission de
M.Alain DORISON, Ingénieur Général des Mines
M.Lionel RIMOUX, Inspecteur Général
de l'administration du développement durable

CICS de Goro - 12 août 2015



LA MISSION

- **Mission demandée par le président de la PS aux ministères chargés de l'environnement et de l'outre-mer, suite aux incidents survenus sur le site de Goro**
- Mission effectuée du 18 au 26 mars 2015 auprès des
 - services chargés du contrôle des ICPE (DIMENC-DENV)
 - services administratifs des collectivités locales (DSCGR, DASS, DTE, SP de Nouméa, Mont Dore, SIPRES Nouméa,
 - industriels soumis au contrôle (VALE, SLN, SSP, GBNC)
 - acteurs de la société civile : CCCE, associations de protection de l'environnement (EPLP, ASNNC, Action Biosphère, Mocamana, etc.), organisations professionnelles (CCI, CGPME, MEDEF)
- Malgré la demande large de la PS, la mission s'est concentrée sur les **installations industrielles**, donc sur la DIMENC

LE CONTEXTE

- Le contrôle des ICPE représente **un enjeu important** pour le **développement durable de la NC** eu égard à la richesse environnementale et à son caractère insulaire
- **La DIMENC est une direction de la NC**, partiellement mise à disposition des provinces par voie conventionnelle pour l'élaboration et l'application des réglementations relatives aux mines, aux carrières et aux ICPE
- Le **service « Industrie »** de la DIMENC (12 agents) consacre à l'activité ICPE des 3 provinces l'équivalent de 6,2 agents, dont **4,7 pour la province Sud**

LE CONTEXTE

911 ICPE en PS

(60% DIMENC / 40% DENV)

	DENV	DIMENC/PS	TOTAL
Hri / SEVESO		6	6
Hrc / IED	6	7	13
Autorisation/Enregistrement	81	100	181
Déclaration	285	426	711
Total	372	539	911

LE CONTEXTE

- **DIMENC et DENV réalisent ici les missions dévolues en métropole à 4 échelons distincts :**
 - Action « locale » : inspecteurs de terrain, instruction
 - Action « préfectorale » : organisation des enquêtes publiques et administratives, instruction des déclarations
 - Action « régionale » : homogénéisation des pratiques sur les 3 provinces, support technique
 - Action « ministérielle » : rédaction des réglementations, communication des bonnes pratiques, détermination de stratégies annuelles et pluri-annuelles, réalisation des outils de gestion des installations classées

POINTS FORTS

Réglementation :

- « *Les dispositions concernant les ICPE sont très similaires à celles de métropole et représentent un corpus réglementaire suffisant* »

Contrôle des ICPE :

- « *Le contrôle des ICPE en province Sud est effectué à un niveau conforme, et même, sur certains aspects, supérieur aux normes en vigueur en métropole.* »

Contrôle de Vale-NC :

- « *Le contrôle de l'usine de VALE NC, qui présente des enjeux environnementaux et économiques particulièrement importants, est effectué de manière adéquate et rigoureuse.* »

Organisation de la DIMENC :

- « *L'organisation générale de la DIMENC ainsi que ses règles de fonctionnement internes apparaissent tout à fait adaptées aux missions conduites par cette direction. (...) La qualité des personnels est remarquable, tant en termes de compétences, de rigueur, de dynamisme et d'engagement que de loyauté envers les différentes autorités dont ils relèvent* »

Inspections programmées du service industrie de la DIMENC

Timeline diagram showing inspection years from 2009 to 2015. A dashed box highlights 2015, and a red box highlights 'Métro' above 2014. The timeline is color-coded by year: 2015 is green, 2014 is red, 2013 is yellow, 2010 is orange, 2009 is light blue, 2011 is light green, and 2012 is light orange.

	Inspections 2015 proposées	SITUATION 2014	OBJECTIF MINIMAL (Base métro*)	
Type d'installation	Visites	Visites	Récurrence	Visites par an
KNS	4	4	1 fois par an	1
VALE	4	4	1 fois par an	1
SLN	2	4	1 fois par an	1,0
Haut Risque Industriel	6	3,0	1 fois par an	4,0
Haut Risque Chronique	5	2,0	1 fois tous les 3 ans	1,7
Autorisations régulières	8	14,0	1 fois tous les 7 ans	5,7
Autorisations irrégulières	10	8,0	1 fois tous les 7 ans	13,7
Déclaration régulière	10	6,0	1 fois tous les 20 ans	13,0
Déclaration irrégulière	19	10,0	1 fois tous les 20 ans	13,0
	68,0	55,0		54,1

POINTS FAIBLES et de VIGILANCE concernant la DIMENC

- **Points faibles :**

- Positionnement de la DIMENC complexe et délicat au regard du contexte réglementaire et organisationnel
- Risque d'isolement à terme (plus de lien avec les administrations centrales, risque de manque de perspectives des agents)

- **Points de vigilance :**

- Travail sous tension
- Risque de sclérose (absence de mobilité géographique et fonctionnelle)
- Fragilité de certaines fonctions critiques (barrages)
- Risque de mise à l'écart de certaines missions structurelles (veille technologique et réglementaire, prospective, formation continue, anticipation des situations à risque, ...)

16 RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Incrire dans le code de l'environnement des sanctions administratives inspirées de l'ordonnance n°2012-34 :

→ Réalisé en PS le 26 juin 2015

Recommandation 2 : engager une réflexion puis une démarche visant à doter la NC, à moyen terme, d'une loi sur l'eau et d'une loi sur l'air :

→ Textes annoncés dans la déclaration de politique générale du gouvernement collégial



Recommandation 3 : Instaurer de manière pérenne des réunions régulières entre la DENV et la DIMENC

→ **Programmation mensuelle depuis 3 mois**

Recommandation 4 : Adjoindre systématiquement à l'inspecteur des ICPE, au moins sur les trois principaux sites industriels, un inspecteur chargé de contrôler le volet environnemental de l'arrêté d'exploitation

→ **En cours d'étude**

Recommandation 5 : Instaurer une procédure d'arbitrage, permettant de trouver une juste proportionnalité des mesures prises

→ **Arbitrage organisé au niveau du secrétariat général**



Recommandation 6 : Actualiser l'arrêté d'autorisation d'exploitation de VALE en y incluant l'ensemble de ses obligations en termes d'impact environnemental et de mesures compensatoires. Renvoyer à un texte clairement séparé, de valeur simplement conventionnelle, les engagements volontaires de l'exploitant

→ En cours via la révision Convention relative à la Conservation de la Biodiversité (CCB)

Recommandation 7 : Jumeler la DIMENC avec une DREAL d'une région métropolitaine industrialisée

→ contact en cours avec la DREAL Rhône-Alpes

Recommandation 8 : Ouvrir à la DIMENC l'accès aux systèmes d'informations, aux ressources, ainsi qu'aux réunions des services « risques » des DREAL animées par la DGPR
→**contacts pris au niveau des ministères concernés**

Recommandation 9 : « Immerger » périodiquement les inspecteurs des ICPE dans des structures similaires, en métropole ou à l'étranger
→**contacts en cours au niveau des organismes concernés**

Recommandation 10 : Appuyer la DIMENC sur des organes extérieurs tels qu'INERIS, ICSI, BRGM et ADEME
→**contacts en cours au niveau des organismes concernés**



Recommandation 11 : renforcer le service de l'industrie de la DIMENC par 2 agents, ou 1 en délégant à des entreprises agréées la mission de métrologie légale

→ La province Sud entend confirmer au gouvernement le besoin d'un renforcement

Recommandation 12 : renforcer la collaboration juridique entre DIMENC, DENV et DJA

→ A étudier

Recommandation 13 : Conduire une étude technique et économique sur les filières critiques d'élimination des déchets pour les PME/PMI

→ Projet prioritaire dans le cadre du schéma provincial de gestion des déchets



Recommandation 14 : Dimensionner et structurer les moyens de secours de la NC et des communes en tenant compte des retours d'expérience des exercices réalisés sur les principaux sites industriels

→ Réalisé conjointement avec le gouvernement (direction de la sécurité civile) et les communes

Recommandation 15 : Ouvrir aux présidents de province la faculté de demander à l'« autorité environnementale » nationale son avis sur les études d'impact des projets les plus importants

→ Etude en cours

Recommandation 16 : Ouvrir aux présidents de province la faculté de demander à la commission nationale du débat public (CNDP) la désignation d'un « garant » pour des débats publics réalisés en amont des très grands projets

→ Faculté déjà en vigueur